

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Softalind / Softa-Man Visco Rub

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Gel hydroalcoolique pour les mains

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

B. Braun Melsungen AG
Carl-Braun-Straße 1
D-34212 Melsungen

B. Braun Medical AG
Seesatz 17
CH-6204 Sempach

Service responsable

Zentrale Service-Bereiche/Logistik und Supply Chain

Téléphone: +49 (0) 5661 / 71-4422

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +49 (0) 6132 / 84463 (GBK Gefahrgut Buero GmbH, Ingelheim)

Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: sds@gbk-ingelheim.de

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Indications de danger: Irritant

Phrases R:

Inflammable.

Risque de lésions oculaires graves.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Classification SGH

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.: STOT SE 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque des lésions oculaires graves.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles de danger:

Xi - Irritant



Xi - Irritant

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Propane-1-ol

Phrases R

10 Inflammable.

- 41 Risque de lésions oculaires graves.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S

- 07 Conserver le récipient bien fermé.
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

2.2. Éléments d'étiquetage (Classification SGH)

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:

GHS02-GHS05-GHS07



Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette
Propane-1-ol

Mentions de danger

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P261 Éviter de respirer vapeurs.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Conseils supplémentaires

En vigueur pour les pays dans lesquels le produit est classé comme produit pharmaceutique ou comme produit cosmétique: comme produit prêt à l'utilisation pharmaceutique ou cosmétique, ce produit n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage dans ces pays d'après les directives CE.

2.3. Autres dangers

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Solution aqueuse alcoolique

Composants dangereux		Quantité
N° CE	Substance	
N° CAS	Classification	
N° Index	Classification SGH	
N° REACH		
200-578-6	Éthanol	< 55 %
64-17-5	F - Facilement inflammable R11	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319	
01-2119457610-43		
200-746-9	Propane-1-ol	< 25 %
71-23-8	F - Facilement inflammable, Xi - Irritant R11-41-67	
603-003-00-0	Flam. Liq. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H225 H318 H336	

Textes des phrases R et H voir la section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
En cas de malaise consulter un médecin.

Après inhalation

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Faire boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire vomir.
Appeler aussitôt un médecin.
Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des lésions oculaires graves.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Attention. Risque d'aspiration.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO₂), eau pulvérisée.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pendant l'incendie, il peut se produire:
Monoxyde et dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Vêtement de protection.

Information supplémentaire

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.

Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Préventions des incendies et explosion

Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Ne pas fumer.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.

Indications concernant le stockage en commun

Incompatible avec:

Oxydants.

Métaux alcalins et alcalino-terreux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Gel hydroalcoolique pour les mains

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
71-23-8	Alcool n-propylique	200	500		VME (8 h)	
		-	-		VLE (15 min)	
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les vapeurs.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Eviter de toucher avec les yeux.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A).

Protection des mains

Gants protecteurs à résistance chimique en butyle, épaisseur de la couche minimum 0,7 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, par exemple gant protecteur <Butoject 898> de la société KCL (www.kcl.de).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale.

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide, Visqueux
Couleur: Incolore
Odeur: Odeur d'alcool

	Testé selon la méthode
pH-Valeur (à 20 °C):	Env. 8
Modification d'état	
Point d'ébullition:	Env. 84 °C
Point d'éclair:	21 °C
Limite inférieure d'explosivité:	2,1 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	
Température d'inflammation:	425 °C
Pression de vapeur:	77 hPa
(à 20 °C)	
Densité (à 20 °C):	0,86 g/cm ³
Hydrosolubilité:	Miscible
(à 20 °C)	

Teneur en solvant: _____

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation.

Réagit au contact des métaux alcalins.

Réagit au contact des métaux alcalino-terreux.

10.4. Conditions à éviter

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants

Les métaux alcalins et alcalino-terreux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde et dioxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Absence de données toxicologiques.

N° CAS	Substance	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	h
64-17-5	Éthanol					
	Toxicité aiguë par voie orale	DL50	6200 mg/kg		Rat	
	Toxicité aiguë par inhalation	CL50	95,6 mg/l		Rat	4

Irritation et corrosivité

Irritation dermique: N'est pas classée.

Irritation des yeux: Provoque des lésions oculaires graves.

Effets sensibilisants

N'est pas classée.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

STOT - Exposition unique: Catégorie 3 [Peut provoquer somnolence ou vertiges.]

STOT - Exposition répétée: N'est pas classée.

Risque d'aspiration: N'est pas classée.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Cancérogénicité: N'est pas classée.

Mutagénicité: N'est pas classée.

Toxicité pour la reproduction: N'est pas classée.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

Données empiriques sur l'action sur l'homme

Les effets de l'inhalation de fortes concentrations de vapeurs peuvent inclure: Migraine, vertiges, faiblesse, inconscience.

La déglutition rend possible la ré-absorption.

Peut provoquer une irritation des muqueuses.

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

B. Braun Melsungen AG

Date de révision: 07.05.2012

Numéro de révision: 1,00

Softalind / Softa-Man Visco Rub

00056-0216

Si manié de façon appropriée et en observant les règles générales de l'hygiène, on n'a pas pris connaissance de dommages à la santé.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	Espèce	h
64-17-5	Éthanol				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	8140 mg/l	Cyprins dorés	96
	Aiguë toxicité pour la crustacea	CE50	9268 - 14221 mg/l	Daphnia magna	48

12.2. Persistance et dégradabilité

Éthanol / Propane-1-ol

Facilement biodégradable (critères OCDE)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
64-17-5	Éthanol	- 0,31

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Donnée non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Pollue faiblement l'eau.

Information supplémentaire

Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Peut être éliminé comme un déchet solide ou incinéré dans une installation appropriée conforme à la réglementation locale.

Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

Code d'élimination des déchets-Produit

070604 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

UN1987

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

ALCOOLS, N.S.A. (Éthanol, Propane-1-ol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3



Code de classement:

F1

Quantité limitée (LQ):

1 L / 30 kg

Catégorie de transport:

2

N° danger:

33

Code de restriction concernant les tunn

D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:

UN1987

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

ALCOOLS, N.S.A. (Éthanol, Propane-1-ol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3



Code de classement:

F1

Quantité limitée (LQ):

1 L / 30 kg

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:

1987

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

ALCOHOLS, N.O.S. (ethanol and propan-1-ol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3



Marine polluant:

No

Quantité limitée (LQ):

1 L / 30 kg

EmS:

F-E; S-D

Transport aérien (ICAO)

N° ONU/ID:

UN1987

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

ALCOHOLS, N.O.S. (ethanol and propan-1-ol, solution)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

Y341 / 1 L

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

353

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

5 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

364

IATA-Quantité maximale (cargo):

60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

1999/13/CE (COV): < 80 %

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi:

Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.
1 - pollue faiblement l'eau

Classe de contamination de l'eau (D):

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3

- 10 Inflammable.
- 11 Facilement inflammable.
- 41 Risque de lésions oculaires graves.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte intégral des phrases H mentionnées dans les sections 2 et 3

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités. Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes. Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

B. Braun Melsungen AG

Date de révision: 07.05.2012

Numéro de révision: 1,00

Softalind / Softa-Man Visco Rub

00056-0216

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)